

## TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET ACTION DU FIPHFP

### LES CHIFFRES DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Chiffres au 1er janvier 2010 issus des déclarations 2011

Au 1er janvier 2010<sup>1</sup>, le taux moyen légal de travailleurs handicapés dans les 3 fonctions publiques était de 4,22%.

Les employeurs publics employaient ainsi à cette date 187 113 personnes en situation de handicap, contre 175 820 l'année précédente<sup>2</sup>.

#### L'évolution du taux d'emploi dans les trois fonctions publiques

La fonction publique dans son ensemble a accru ses efforts et ses résultats en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap depuis la création du FIPHFP.

	Au 1er janvier 2005	Au 1er janvier 2006	Au 1er janvier 2007	Au 1er janvier 2008	Au 1er janvier 2009	Au 1er janvier 2010
	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi légal	Taux d'emploi légal
Fonction publique d'Etat <sup>3</sup>	3,72%	3,88%	3,99%	4,12%	3,10%	3,31%
Fonction publique territoriale	3,73%	4,17%	4,41%	4,62%	4,83%	5,1%
Fonction publique hospitalière	3,78%	4,08%	4,45%	4,68%	4,86%	4,99%
<b>TOTAL Fonction publique</b>	<b>3,74%</b>	<b>4,00%</b>	<b>4,21%</b>	<b>4,38%</b>	<b>3,99%</b>	<b>4,22%</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010 on constatait que le taux d'emploi des travailleurs handicapés dans chacune des trois fonctions publiques avait progressé de 0,13 à 0,27%.

<sup>1</sup> Chiffres issus des déclarations obligatoires d'emploi de travailleurs handicapés 2011 pour l'année 2010

<sup>2</sup> Nombre de Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

<sup>3</sup> La fonction publique d'Etat comprend ici les services de l'Etat, les établissements publics et La Poste.

Les employeurs des trois fonctions publiques ont recruté ou maintenu dans l'emploi plus de 30 000 personnes. Si l'on peut observer un fléchissement de ce chiffre en 2009, le nombre de recrutements et de maintiens dans l'emploi se stabilise à un niveau élevé par rapport à la situation observée à la date de mise en place du FIPHFP.

	Déclaration 2007	Déclaration 2008	Déclaration 2009	Déclaration 2010
<b>Recrutement</b>	6 306	10 645	14 938	<b>14 537</b>
<b>Maintien</b>	7 186	13 103	18 161	<b>15 278</b>
<b>TOTAL</b>	13 492	23 748	33 099	<b>30 115</b>

Les taux d'emploi des employeurs de la fonction publique territoriale

Catégorie d'employeurs	Taux légal d'emploi
<b>Communes</b>	5,51%
<b>Départements</b>	4,38%
<b>Régions</b>	4,76%
<b>Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité (SDIS)</b>	5,38%

## L'ACTION DU FIPHFP

Au 1er janvier 2012, le FIPHFP a conventionné avec **264 employeurs publics**, soit 54 de plus qu'il y a un an :

- 34 dans la fonction publique territoriale,
- 11 dans la fonction publique d'Etat,
- 9 dans la fonction publique hospitalière.

Plus de **70,12% des effectifs de la fonction publique** (3,7 millions de personnes) sont ainsi concernés.

A titre d'exemple, en 2011, les villes de Lyon et de Toulouse, les conseils généraux des Pyrénées Atlantiques et des Deux-Sèvres, le conseil régional de Lorraine, le Centre hospitalier régional universitaire de Lille ou encore le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire ont conventionné avec le FIPHFP.

Au cours de l'année 2011, **1881 employeurs** ont par ailleurs fait appel aux aides financières du FIPHFP via sa plateforme en ligne, pour un montant de **19,2 M€**.

Ces financements se répartissent entre :

- des aides ponctuelles de la plateforme du Fonds (11,8 M€) qui permettent le financement d'aménagements de postes, de formation, de transports adaptés, d'équipements techniques...
- le programme d'aide à l'accessibilité pour un total de 7,3 M€ \*.

En matière d'**apprentissage**, action prioritaire pour le Fonds compte tenu des besoins en formation des personnes en situation de handicap, **de l'ordre de 1700 contrats d'apprentis** ont été financés depuis 2009.

### Le recours au **secteur adapté**

En l'espace de 5 ans, les employeurs publics ont augmenté leurs dépenses auprès des entreprises du secteur protégé (ESAT et entreprises adaptées) de **59%**. Ces dépenses atteignent plus de 131,7 M€ pour l'année 2010.

**Evolution des dépenses des employeurs publics au travers de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services passés avec des entreprises du secteur protégé**

2005	2006	2007	2008	2009	2010
82,8M€	94,8M€	111,9M€	116,3M€	128,9M€	131,7M€

**Le FIPHFP**, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement ou de maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique (aménagements de postes, formations, apprentissage...). Mis en place en juin 2006, le FIPHFP intervient sous forme d'aides au cas par cas demandées par les employeurs à la plateforme en ligne, ou de conventions pluriannuelles. Les 264 employeurs des trois fonctions publiques (ministères, villes, Conseils généraux et régionaux, hôpitaux...) qui ont conventionné avec le Fonds et ceux qui ont eu recours à ses aides par le biais de sa plateforme, regroupent 3,7 millions d'agents des trois fonctions publiques. Au cours de l'année 2011, les aides payées et les engagements financiers résultant de l'activité du FIPHFP en faveur de la formation, du recrutement et du maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés dans les trois fonctions publiques se sont élevés à plus de 224 M€. Depuis la Conférence nationale du handicap de juin 2011, le FIPHFP est particulièrement mobilisé sur le financement de la mise en accessibilité à tous les handicaps des locaux professionnels de tous les employeurs publics.

\* Pour les détails de ce plan accessibilité et des aménagements finançables votés par le Comité national du FIPHFP suite à la Conférence nationale du Handicap du 6 juin 2011, lire le communiqué de presse du 11 septembre 2011

.....> **POUR EN SAVOIR PLUS**  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

.....> **CONTACTS**  
 Anne Foucault, responsable de la communication  
 01 58 50 60 03 | 06 77 02 98 77  
[anne.foucault@caissedesdepots.fr](mailto:anne.foucault@caissedesdepots.fr)

Agence Bonne réponse  
 Nathalie Pradines / Marie Tissier  
 Tél : 04 72 40 54 10 - Mail : [m.tissier@bonne-reponse.fr](mailto:m.tissier@bonne-reponse.fr)

